

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la session du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 7 novembre 2008, à 20 h 00, à l'École Fraser.**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Brigitte Émond et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 21 h 09 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 21 h 09.

3. Adoption de l'ordre du jour

**08.11.07.01** **Madame Louise Newbury propose** l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes : point 8.10 Adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection couvrant les années 2009-2010, 8.11 Transport par bateau-taxi et par hélicoptère, 8.12 Demande de licence comme propriétaire-constructeur spécialisé électrique, 8.13 Demande d'aide financière de la Corporation des Maisons du Phare.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption des procès-verbaux de la session du 3 octobre et de la session spéciale du 18 octobre 2008.

4.1 Adoption du procès-verbal de la session du 3 octobre 2008

**08.11.07.02** **Madame Louise Newbury propose** l'adoption du procès-verbal de la session du 3 octobre 2008 avec les modifications.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 18 octobre 2008

**08.11.07.03** **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 18 octobre 2008 avec les modifications.

**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis aux procès-verbaux de la session du 3 octobre et de la session spéciale du 18 octobre 2008.

Monsieur Denis Côté a été informé de soumettre un projet précis pour la rénovation et la destination de son fournil.

Selon les informations obtenues de responsables de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et de la documentation : Loi sur le bâtiment, Loi sur les relations de travail ... dans la construction (Loi R-20), Règlement relatif à la main d'oeuvre dans la construction, Règlementation actualisée pour la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, divers règlements en construction et les sites Internet de la Régie du bâtiment et de la CCQ, tous les travaux en matière d'électricité doivent être réalisés par un entrepreneur en électricité. Un électricien qualifié qui n'est pas rattaché à un entrepreneur ne peut pas agir. La municipalité peut faire exécuter des travaux électriques par

un électricien dûment enregistré si elle a une licence de «constructeur-propriétaire avec la spécialisation en électricité».

Pour l'obtention de la licence de constructeur-propriétaire, il faut faire une demande à la Régie du bâtiment. Il en coûte 315 \$ en droits et 290 \$ en frais pour un traitement régulier, soit 605 \$. Il faut doubler les frais pour un traitement prioritaire, donc 895 \$ (315 \$ + 580 \$). De plus, depuis le 25 juin dernier, «tout constructeur-propriétaire doit avoir des répondants en : gestion de la sécurité sur les chantiers de construction et en exécution de travaux de construction.» Les répondants désignés doivent passer des examens de qualification de compétence. Les frais pour ces examens sont de 75 \$ par répondant. Le traitement d'une demande prend normalement 30 jours, mais en raison des nouvelles dispositions en vigueur depuis le 25 juin, cela prendra plus de temps.

Considérant le délai de production d'une demande de licence et l'urgence de faire les travaux électriques au presbytère, un appel d'offres a été fait auprès de quatre entrepreneurs électriques.

Le déménagement du bureau municipal et de la bibliothèque s'est effectuée entre le 28 et le 30 octobre. Le déménagement de la bibliothèque n'est pas complété.

Monsieur Pierre Fraser a été rencontré avec monsieur Camille Dumont pour les travaux relatifs au puits qui desservira le presbytère et l'église et l'impact sur son puits actuel situé sur le terrain de la fabrique à proximité du presbytère. Les travaux se feront dans les premiers jours de mai afin de minimiser l'impact sur la location de la maison pour touristes de monsieur Fraser. Madame Louise Newbury signale que monsieur Yannick Michaud, ingénieur à Actuel-Conseil, est contre l'idée de mettre les installations septiques en haut des puits même si les installations sont à plus de 100 pieds des puits, comme le prévoit les normes au règlement Q2, r.8. Un avis sera demandé à monsieur Paul Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Les personnes ayant demandé des permis ont été informées de la décision du conseil et les permis ont été émis.

Les travaux électriques au presbytère ont pris plus de temps que prévus. Contrairement à ce qu'il avait été recommandé, en raison de l'ajout de chauffage à l'étage, il a fallu changer la force du système, du 110 volts au 220 volts, et alors changer de boîte électrique.

#### 6. Rapport du maire

Monsieur le maire informe le conseil que le professionnel attitré à la question du paysage humanisé au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a été transféré de dossier. Ceci laisse à croire que le sujet est abandonné au ministère.

Monsieur Delage signale qu'il a reçu une plainte relativement à l'entretien de l'héliport : porte arrière brisée, intérieur sal, toilette inutilisable. Une demande sera faite au Ministère des Transports du Québec pour que des réparations soient effectuées rapidement.

Monsieur Delage a rencontré le maire de Cacouna pour une contribution à l'entretien du pont de glace. Les questionnements de certains membres du conseil municipal de Cacouna ont été répondus avec documents à l'appui. Le maire de Cacouna a informé monsieur Delage que le principe de la contribution est accepté et une proposition d'entente pour une période de 3 à 5 ans est à venir.

Des démarches se poursuivent auprès du Ministère des Affaires municipales et des Régions et auprès du Ministère de la Sécurité publique pour le financement de l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec.

La préparation du budget a été entreprise avec le directeur général. Il faudra une rencontre de travail pour finaliser le tout.

Monsieur le maire a demandé au directeur général de faire une politique pour l'entretien des fosses septiques, soit d'établir une régularité de vidange des boues pour les immeubles municipaux, incluant les bâtiments du phare.

Une nouvelle quote-part apparaît à la MRC, pour l'École de musique. Elle sera de 368 \$ pour l'année 2009.

La compagnie Energex a approché la MRC pour un projet d'éoliennes. La compagnie demande une exclusivité pour le territoire de la MRC et la MRC serait partenaire à 30 %.

La ville de Rivière-du-Loup a mis en place une Cours municipale pour traiter particulièrement les cas de sécurité routière et de règlements municipaux. Elle demande aux autres municipalités d'en faire partie. Les coûts d'utilisation pour les municipalités participantes seraient donc moindres.

### 7. Période de questions

Deux personnes sont présentes.

Madame Nicole Picard, présidente du conseil d'administration de la Corporation des Maisons du Phare fait la présentation du projet de mise en valeur des bâtiments. L'objectif est l'amélioration de la qualité des chambres, du confort, l'amélioration de l'offre touristique. Un plan d'affaire est en élaboration et des demandes de subvention sont en préparation avec l'appui de madame Gilberte Chassé. La Caisse populaire est disposée à faire un prêt mais il doit être garanti par la municipalité. Madame Picard demande au conseil jusqu'à quel niveau, la municipalité peut aider monétairement pour l'amélioration des bâtiments du phare.

Monsieur Delage souligne que la municipalité contribuera pour l'enfouissement des fils et pour la construction d'un nouveau puits. Une aide supplémentaire pourra être accordée à partir de la production du plan d'affaire.

Monsieur Bernard Gagnon émet le commentaire qu'il a regardé les installations électriques dans la cave du presbytère et qu'il est d'avis que l'installation du panneau électrique à l'horizontale n'est pas sécuritaire.

### 8. Affaires nouvelles

#### 8.1 Dépôt du projet de règlement numéro 127: Règlement décrétant un emprunt de 99 534\$ pour la rénovation de l'École Fraser ou du presbytère et de l'École Michaud

Considérant la nécessité de faire une étude la structure du presbytère pour y loger le bureau municipal ;  
Considérant l'offre de services de Actuel-Conseil pour faire une étude de la structure ;

**08.11.07.04** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité retienne les services de Actuel-Conseil au montant de 2 600 \$, taxes en sus, et toutes dépenses incluses, pour faire l'étude de structure du presbytère.  
**Adoptée à l'unanimité**

8.2 Calendrier des sessions du conseil pour 2009

**08.11.07.05** CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilbert Delage et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le vendredi et qui débiteront aux heures indiquées :

le 9 janvier à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère

le 6 février à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère

le 6 mars à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère

le 3 avril à 9 h 30

le 1er mai à 20 h 00

le 12 juin à 20 h 00

le 10 juillet à 20 h 00

le 7 août à 20 h 00

le 4 septembre à 20 h 00

le 2 octobre à 20 h 00

le 6 novembre à 20 h 00

le 4 décembre à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

8.3 Contrat avec Manon Slight pour l'installation de poubelles pour la période d'hiver

**08.11.07.06** **Madame Brigitte Émond propose** que la municipalité loue chez madame Manon Slight, du chemin de la Montagne à Cacouna, un espace de terrain pour y mettre des bacs à déchet pour la durée de l'hiver au coût de 80 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

8.4 Appel d'offres pour l'achat de balises

**08.11.07.07** Considérant l'appel d'offres sur invitation fait par la municipalité ;  
Considérant que deux personnes ont soumissionné ;  
**Madame Brigitte Émond propose** que la municipalité achète auprès de Michaël Lajoie-Fraser 500 balises et auprès de Jacques Fraser 500 balises au coût de 0,80 \$ la balise.

**Adoptée à l'unanimité**

8.5 Approbation des dépenses réalisées pour l'amélioration du réseau routier

**08.11.07.08** **Madame Brigitte Émond propose** que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du chemin de l'Île pour un montant subventionné de 3 531 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports et que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité

**Adoptée à l'unanimité**

8.6 Politique pour les frais de déplacement

**08.11.07.09** **Madame Louise Newbury propose** que les frais alloués pour le déplacement en scooter soient de 0,25 \$ du kilomètre.

**Adoptée à l'unanimité**

*8.7 Politique sur le temps de travail payé lors de déplacement*

**08.11.07.10** **Madame Louise Newbury propose** que le temps de déplacement soit considéré comme étant du temps de travail payé.

**Adoptée sur division**

*8.8 Installation d'équipements de vidéo-conférence à la bibliothèque*

**08.11.07.11** Considérant le projet du Centre régional de services aux bibliothèques du Bas Saint-Laurent (CRSBP) de munir chaque bibliothèque de la vidéoconférence ;  
Considérant que les municipalités n'ont rien à déboursier pour l'acquisition et l'installation initiale des équipements ;

Considérant que les équipements qui seront installés sont les suivants :  
module de traitement et transmission d'images et son, écran de projection,  
micros, haut-parleurs ;

Considérant que la municipalité devra prévoir les frais suivants :  
aménagement des lieux si nécessaire pour l'installation des équipements, le  
remplacement des équipements en tout ou en partie lorsqu'un remplacement  
est nécessaire, les mises à jour des logiciels, les mises à niveau du système,  
les réparations et les améliorations ;

**Madame Louise Newbury propose** que la municipalité manifeste son intérêt  
pour que soit installée la vidéoconférence dans la future bibliothèque  
municipale.

**Adoptée à l'unanimité**

*8.9 Modification du toponyme officiel du site du patrimoine du Phare*

**08.11.07.12** Considérant que la citation patrimoniale du Phare sera inscrite dans le  
Répertoire canadien des lieux patrimoniaux ;

Considérant que le nom actuel du site est «secteur du phare» ;

Considérant la proposition de nom fait par le Répertoire canadien des lieux  
patrimoniaux;

**Madame Louise Newbury propose** que le toponyme de la citation soit «site  
du patrimoine du Phare-de-l'Île-Verte».

**Adoptée à l'unanimité**

*8.10 Adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection couvrant  
les années 2009-2010*

**08.11.07.13** ATTENDU que l'entente intermunicipale en matière d'inspection  
actuellement en vigueur prend fin le 31 décembre 2008 ;

ATTENDU que le comité intermunicipal en inspection, lors de sa réunion  
tenue le 18 septembre 2008, a recommandé la signature d'une nouvelle  
entente d'une durée de 2 ans ;

ATTENDU que cette entente prévoit la fourniture de services d'inspection  
par la MRC, à titre de Mandataire, aux autres municipalités parties à  
l'entente;

ATTENDU que cette entente prévoit le maintien, dans chacune des  
municipalités de l'entente, de l'inspecteur qui y était affecté en 2007-2008 ;

EN CONSÉQUENCE,

**Madame Brigitte Émond propose** ce qui suit :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

1) approuve son adhésion à l'entente intermunicipale en matière  
d'inspection 2009-2010, par laquelle elle s'engage à recourir aux services  
d'inspection dispensés par la mandataire de l'entente, la MRC de Rivière-du-  
Loup ;

2) autorise le maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.11 Transport par bateau-taxi et par hélicoptère

Le directeur général fait rapport des informations reçues relativement aux services du bateau-taxi et de l'hélicoptère pour cet automne et pour le printemps prochain. Ce sera le même service que l'an dernier, soit quatre jours avec le bateau-taxi (dimanche, lundi, mercredi, vendredi) et trois jours et demi avec l'hélicoptère (dimanche après-midi, lundi, mercredi, vendredi) en plus du samedi matin suivant la réunion du conseil municipal. La tarification sera la même. Il a été demandé d'avoir un numéro de téléphone pour joindre un responsable du transport par hélicoptère pour toute information. Il est demandé par les membres du conseil que le bateau-taxi soit disponible le samedi suivant une réunion du conseil.

### 8.12 Demande de licence comme propriétaire-constructeur avec spécialité électrique

Les conseillers et conseillères se montrent totalement en désaccord avec l'idée que la municipalité demande une licence comme propriétaire-constructeur avec spécialité électrique afin de pouvoir créer un poste d'électricien et d'engager une personne à ce titre en raison des coûts de gestion et des responsabilités administratives que cela implique.

### 8.13 Demande d'aide financière de la Corporation des Maisons du Phare

**08.11.07.14** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité contribue pour un montant d'environ 7 000 \$ pour l'enfouissement des fils sur le site du Phare à même le fonds des infrastructures touristiques de la municipalité et qu'à partir du plan d'affaire de la Corporation une bonification de l'aide pourrait être faite.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9. Affaires en cours

Aucun sujet

### 10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Le permis accordé à monsieur Jacques Fraser pour la construction d'une maison sur le lot 84-2 est maintenant périmé et il n'a construit qu'une fondation. Considérant le Règlement de construction, il est demandé que monsieur Jacques Fraser soit avisé par lettre de fermer la fondation.

#### 10.1. Demande de modification de l'article 5.1.2 du Règlement de lotissement, numéro 80-3

**08.11.07.15** Considérant la recommandation du CCU de maintenir l'article 5.1.2 du Règlement de lotissement dans sa forme ;

**Madame Brigitte Émond propose** que le conseil municipal n'apporte aucun changement à l'article 5.1.2 du Règlement de lotissement.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.2 Demande de permis de Monsieur Pierre Fraser, lot 61-C

**08.11.07.16** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Pierre Fraser pour le remplacement de la fenêtre de cuisine, du côté est du bâtiment principal sur le lot 61-C, par une fenêtre plus grande du même type ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

**Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Pierre Fraser pour le remplacement de la fenêtre de cuisine, du côté est du bâtiment principal sur le lot 61-C, sous

réserve de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

10.3. Demande de permis de monsieur Gilbert Delage, lot 22-3, chemin du Phare

**08.11.07.17** Considérant la demande de permis déposée par monsieur Gilbert Delage pour la construction d'un mur en planches de bois verticales au nord de l'abri forestier sur le lot 22-3 ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

**Madame Brigitte Émond propose** que le conseil accepte la demande de permis déposée par monsieur Gilbert Delage pour la construction d'un mur en planches de bois verticales au nord de l'abri forestier sur le lot 22-3, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

10.4. Demande de permis monsieur Régis Dionne et de madame Ellen Lindsay, 77-A, chemin de l'Île

**08.11.07.18** Considérant la demande de permis déposée par monsieur Régis Dionne et par madame Ellen Lindsay pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire sur le lot 77-A ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

**Madame Brigitte Émond propose** que le conseil accepte la demande de permis déposée par monsieur Régis Dionne et de madame Ellen Lindsay pour l'agrandissement d'un bâtiment secondaire sur le lot 77-A, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

11.2. Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

Monsieur Charles Méthé dépose un document intitulé «Stratégie de signalisation pour l'Île Verte».

Madame Louise Newbury dépose le budget pour la participation au «Salon Fête de l'été» qui se tiendra à Québec. Madame Louise Newbury, monsieur Charles Méthé et monsieur Gilbert Delage signalent leurs intérêts concernant le projet en tant que commanditaires.

**08.11.07.19** **Madame Brigitte Émond propose** que la municipalité contribue pour un montant de 850 \$ pour la production de matériel faisant la promotion de l'île.

**Adoptée à l'unanimité**

11.3. Société Inter-Rives - Gilbert Delage

Monsieur Delage et monsieur Robert Desrosiers, président de la Société Inter-Rives, rencontreront le sous-ministre au Transport le vendredi 14 novembre à Québec. Il sera question du traversier, des traverses et du quai.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Aucun rapport

11.5. Comité du 200<sup>e</sup> du Phare - Charles Méthé

Aucun rapport

11.6. Culture et loisirs / Bibliothèque - Denis Cusson

Une rencontre du conseil d'administration de la Corporation de la Culture et des Loisirs a eu lieu et l'organisation d'activités est envisagée en tenant compte des personnes disponibles et du nombre de personnes à rejoindre.

11.7. Comité des quais - Francis Michaud/Gilbert Delage/Brigitte Émond

Aucun rapport

12. Rapport du Directeur général

Durant le mois d'octobre, j'ai travaillé 188,5 heures, soit une moyenne de 37,7 heures. Deux semaines ont été au-delà de 40 heures : 49,25 heures dans la semaine du 30 septembre au 4 octobre pour la préparation du conseil, le conseil, une assemblée d'information et une supervision de la fin des travaux d'installation des radiocommunications; et 42,25 heures dans la semaine du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre pour le déménagement et l'installation du bureau, l'envoi de la documentation pour le nouveau règlement d'emprunt et la séance d'information. Le travail lié au règlement d'emprunt et la tenue du registre a pris 21 heures. En date du 1 novembre, j'ai 184,75 heures non payées.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, j'ai toujours fais au-delà de 21 heures par semaine et les congés fériés s'accumulent en banque.

Durant le mois le travail a porté sur :

La préparation et la tenue de deux sessions du conseil, de deux assemblées d'information, d'une séance de travail sur le budget et d'une signature de registre a nécessité au moins 98,75 heures ;

Une recherche approfondie (12 heures) a été faite sur la législation entourant l'exécution de travaux électriques ;

La supervision du travail de Communication G-Plus pour les radiocommunications, de Bell Canada pour l'installation des lignes téléphoniques, de Entreprises électriques Alain Pelletier pour les installations électriques et Camille Dumont pour les plans et devis des installations septiques à l'église ;

Le déménagement et l'installation du bureau municipal ;

La recherche sur l'objet de la subvention du Ministère des Transports du Québec relativement à l'entretien des chemins et la rédaction d'un document pour monsieur le Maire en vue de négociation avec la municipalité de Cacouna pour le pont de glace ;

Rédaction d'un projet de lettre au Ministère des Transports du Québec relativement à l'appui du conseil aux demandes de la marina du Gros Cap ;

Répondre à des demandes d'information de citoyens, d'Hydro-Québec (enfouissement des fils) ;

Appel d'offres pour un entrepreneur électrique ;



Suivis de décision du conseil et envoi d'extraits de procès-verbal.

Dans les prochains mois, il faudra rédiger des ententes avec monsieur Pierre Fraser pour l'utilisation du puits et avec madame Linda Newbury et ses frères pour un échange de terrain pour l'installation du champ d'épuration.

**08.11.07.20** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité paie au directeur général 150 heures de son temps supplémentaire à partir du surplus financier de l'année.

**Adoptée à l'unanimité**

13. Trésorerie

13.1 Rapport sur les taxes non-payées

Le sujet est reporté à la prochaine session du conseil considérant qu'il y a une vérification à faire sur les recours municipaux concernant la perception des taxes non payées et pour envoyer un dernier avis aux propriétaires concernés.

13.2 Dépôt du rôle de perception de l'année 2009

Conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général dépose le rôle de perception pour l'année 2009.

13.3 Adoption des dépenses du mois

**08.11.07.21** **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption et les dépenses suivantes au montant de 45 366,15 \$.

|          |                         |                       |              |
|----------|-------------------------|-----------------------|--------------|
| 04-10-08 | Denis Cusson            | Salaire               | 639,05 \$    |
| 04-10-08 | Lucille Vien            | Salaire               | 398,29 \$    |
| 04-10-08 | Michèle Dionne          | Salaire               | 98,52 \$     |
| 04-10-08 | Roger Beaupré           | Salaire               | 1 014,13 \$  |
| 21-10-08 | Denis Cusson            | Salaire               | 639,05 \$    |
| 21-10-08 | Lucille Vien            | Salaire               | 444,82 \$    |
| 21-10-08 | Bernard Gagnon          | Salaire               | 1,50 \$      |
| 21-10-08 | Michèle Dionne          | Salaire               | 98,38 \$     |
| 21-10-08 | Roger Beaupré           | Salaire               | 1 014,13 \$  |
| 01-11-08 | Denis Cusson            | Salaire               | 639,05 \$    |
| 01-11-08 | Lucille Vien            | Salaire               | 439,09 \$    |
| 01-11-08 | Michèle Dionne          | Salaire               | 22,52 \$     |
| 01-11-08 | Roger Beaupré           | Salaire               | 1 014,13 \$  |
| 6959     | Postes Canada           | Timbres               | 58,70 \$     |
| 6960     | Jacques Fraser          | Timbres               | 28,81 \$     |
| 6961     | Gilbert Delage          | paie élu              | 1 498,23 \$  |
| 6962     | Louise Newbury          | Paie élue             | 499,24 \$    |
| 6963     | Charles Méthé           | Paie élu              | 499,24 \$    |
| 6964     | Francis Michaud         | Paie élu              | 499,24 \$    |
| 6965     | Brigitte Emond          | Paie élue             | 499,24 \$    |
| 6766     | Bell                    | Tour internet         | 81,65 \$     |
| 6967     | Bell                    | ligne Internet        | 28,17 \$     |
| 6968     | Roger Beaupré           | Location outils       | 500,00 \$    |
| 6969     | Bureau en Gros          | Classeur, sous-chaise | 314,90 \$    |
| 6970     | Colette Caron           | Conciergerie          | 92,00 \$     |
| 6971     | Com. G.Plus Inc         | Radio                 | 773,18 \$    |
| 6972     | Les Editions Juridiques | Mise à jour           | 98,70 \$     |
| 6973     | Gaz-0-Bar               | réservoir 250 gallons | 1 623,78 \$  |
| 6974     | Groupe Dynaco           | niveleuse-couteau     | 19 389,69 \$ |
| 6975     | J.M Bastille Inc        | Ponceaux              | 599,37 \$    |
| 6976     | L.J Pettigrew           | Quincaillerie         | 56,74 \$     |

|          |                         |                                     |             |
|----------|-------------------------|-------------------------------------|-------------|
| 6977     | MRC de RDL              | Quote-part                          | 1 169,00 \$ |
| 6978     | Mun NDS                 | Service Internet                    | 160,00 \$   |
| 6979     | Pièces auto T Pistoles  | Cloueuse couteaux                   | 262,50 \$   |
| 6980     | Réno l'Abri             | Plinthes fluorescents               | 143,30 \$   |
| 6981     | Services informels      | Daniel M. Internet                  | 620,00 \$   |
| 6982     | Simplex                 | Location outils                     | 334,94 \$   |
| 6983     | S.I.R                   | G-Plus, P.Pelletier, Gaz-O-B        | 53,82 \$    |
| 6984     | Station Service 132     | Essence                             | 544,14 \$   |
| 6985     | Trispec                 | Matériel Internet Antennes          | 5 226,48 \$ |
| 6986     | Lucille Vien            | Timbres sacs aspirateurs            | 23,72 \$    |
| 6987     | Ville de RDL            | Enfouissement                       | 110,27 \$   |
| 6988     | Equip Charles Lavoie    | Réparation pépine                   | 156,16 \$   |
| 6989     | Quincail C.M Cacouna    | Ponceaux                            | 187,70 \$   |
| 6990     | Collin et Dubé          | Élect. Phare Municipalité           | 1 659,70 \$ |
| RA       | Bell Canada             | Prélev, 10 oct 2008                 | 256,87 \$   |
| RA       | Bell Canada             | Prélev, 09 novembre                 | 256,88 \$   |
| 31-08-08 | Caisse Parc et Villeray | Remb Prêt Tracteur<br>(4x 58,78 \$) | 235,12 \$   |
| 30-09-08 | Caisse Par cet Villeray | Remb Prêt Niveleuse                 | 72,56 \$    |
| 31-08-08 | Caisse Parc et Villeray | Frais + ouv. Dossier (225 \$)       | 289,45 \$   |

**Adoptée sur division**

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

**14. Correspondance**

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

**15. Affaires diverses**

**Évaluation du travail de l'employé de voirie**

Les membres du conseil font part de leur évaluation du travail de l'employé de voirie. Considérant les commentaires qui ont été faits, les membres du conseil conviennent de ne pas signer de contrat actuellement avec l'employé de voirie. Une décision sera prise lors de la prochaine session du conseil.

**16. Levée de l'assemblée**

**08.11.07.22** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée le samedi 8 novembre 2008 à 01 h 20.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Gilbert Delage, maire

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, Directeur général